

PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires du Cher

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du jeudi 07 septembre 2017

COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 07 septembre 2017 à 14h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef du service connaissance aménagement et planification à la DDT du Cher.

Assistaient à la réunion :

Mme M. ROUSSEAU, représentant la DDT du Cher

Mme G. de BENGY-PUYVALLEE représentant le Conseil départemental

M. H. de GANAY, représentant la chambre d'agriculture du Cher

M. A. LESPAGNOL, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

M. Ph. GRESSIN, représentant la coordination rurale du Cher

M. D. de MONTALIVET représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher

M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher

M. A. BUTOUR, représentant les jeunes agriculteurs du Cher arrivé à 14h30

Étaient excusés :

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental

M. D. MARCEL, représentant l'association des maires du Cher

M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18

M. B. SERVOIS, représentant le syndicat départemental des propriétaires forestier

M. J. de JOUVENCEL, suppléant de M. SERVOIS

Mme V. FENOLL, représentant le SIRDAB

M. G. LAMY, représentant le SIRDAB

M. J.C. BOURDIN, représentant le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire

Mme M. GUILLON, représentant l'office national des forêts

Assistait également à la réunion sans voix délibérative :

Mme Ch. BOISSIERE, représentant la société d'aménagement foncier et d'établissement rural M. A. MARTY, Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi de schéma directeur de l'agglomération berruyère,

M. G. OTULAKOWSKI, DDT

Étaient absents :

Mme M. BILLON, représentant la confédération paysanne du Cher

M. François CRUTAIN, suppléant de Mme BILLON

M. X. CREPIN, maire de PARNAY, représentant l'association des maires du Cher

M. R. GILBERT, suppléant de M. CREPIN

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières

M. M. POUFFIER, suppléant de M. G. de SAPORTA

M. Ph. de MARTIMPREY, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural

M. J.C. BOURDIN, représentant le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire

M. J.B. COLOMBO, suppléant de M. BOURDIN

M. PAEPEGAEY, suppléant de M. de CHAMPS, représentant la fédération des chasseurs du Cher, a donné mandat de représentation à M. de MONTALIVET. Toutefois, ce mandat n'est pas recevable dans la mesure où seul le titulaire dispose du pouvoir de donner mandat à un autre titulaire (cf. art. 1 du règlement intérieur)

Quorum: Le quorum n'est pas atteint car 8 membres sur 19 sont présents (20 si présence INAO). Un membre supplémentaire arrive en deuxième partie de séance, mais le quorum n'est toujours pas atteint.

Ainsi les dossiers seront présentés à la commission mais ne feront l'objet d'aucun avis.

> Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/07/2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

> Dossiers soumis à saisine obligatoire :

PC 018 112 17 30003 et 018 112 17 30004

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : M. BAUDON Thomas
- Lieu des projets: La Grande Cotardière 18170 IDS SAINT ROCH
- **Description des projets**: Construction d'un tunnel (abri matériel) et extension d'une stabulation libre pour le premier acte et construction d'un bâtiment agricole pour le second acte.

Résultat du vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Pour:8

PC 018 021 17 30005

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : GAEC des Saquets représenté par M. GAUDRON Julien
- Lieu du projet : Les Saguets 18210 BANNEGON
- **Description du projet** : Construction d'une stabulation sur aire paillée avec couverture photovoltaïque

Résultat du vote.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 8

PC 018 234 17 30005

Nom du demandeur ou du porteur de projet : M. GILLES François

Lieu du projet : Chantafret – 18370 SAINT SATURNIN

• Description du projet : Construction d'un bâtiment agricole pour stockage de céréales

Résultat du vote.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 8

PC 018 208 17 20002

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : EARL des Bouchots représentée par M. JOULIN Vincent
- Lieu du projet : 12 Les Bouchots 18240 SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS
 Description du projet : Construction d'un bâtiment agricole pour stockage de céréales

Résultat du vote.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 8

PC 018 182 17 10001

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : EARL de l'Auvergne représentée par M. JOUHANNEAU Régis
- Lieu du projet : Les Grandes Pièces 18290 POISIEUX
- Description du projet : Construction d'un bâtiment agricole pour stockage de matériel agricole et fourrage avec couverture toiture pan Sud en panneaux photovoltaïques

La commission constate l'insuffisance des éléments fournis permettant d'établir la nécessité du projet au regard de l'activité agricole existante.

Résultat du vote.

Contre: 6 Abstention: 2

Pour: 1

PC 018 198 17 10003

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : EARL des Magnoux représentée par M. SUZANNE Benjamin
- Lieu du projet : Les Magnoux 18290 SAINT AMBROIX
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole avec toiture en panneaux photovoltaïques

En l'absence d'éléments suffisants sur le besoin du projet au regard de l'activité agricole existante, la commission demande que le dossier lui soit représenté avec des informations complémentaires.

Divers : Examen du contenu du dossier de présentation à réaliser pour les PLUi au stade PADD auprès de la CDPENAF

Conformément à son règlement intérieur, la CDPENAF s'auto-saisit de tous les schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme intercommunaux avant qu'ait lieu le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

Après présentation des cartographies de l'état d'avancement des documents d'urbanisme sur le département et un diaporama relatif au déroulement de la procédure PLU, Murielle ROUSSEAU présente une liste donnée à titre indicatif de tous les éléments qui devront être fournis par la collectivité porteuse de projet à la commission.

Après débat, il n'est proposé aucun amendement au document; les membres disposent de 8 jours à compter de la commission pour faire remonter des observations.

Les documents présentés sont joints au présent compte rendu.

Compte tenu de l'absence de quorum, il est nécessaire de convoquer une nouvelle commission qui se tiendra le jeudi 14 septembre 2014 à 9h30, salle Champagne Berrichonne.

La présidente clôt la séance à 16h00

La Présidente,

Sylvie MARQUET